



Litige avec mon syndic degat des eaux

Par **cricra**, le **24/03/2011** à **17:17**

Bonjour,
lors d'abondantes pluies, de l'eau s'est infiltrée par les plafonds de mon domicile. Un constat amiable a été établi. Une entreprise mandatée par mon syndic a constaté que la toiture et la terrasse toiture nécessitent des réparations importantes. Malgré deux courriers recommandés, plusieurs approches amiables téléphoniques, aucune réparation n'a été effectuée. Comment dois je maintenant agir? Que puis je attendre de mon assureur?

Par **aie mac**, le **24/03/2011** à **20:57**

bonjour
[citation]Comment dois je maintenant agir?[/citation]
mettre en demeure le syndic (et le syndicat) de prendre les mesures conservatoires nécessaires à la suppression provisoire de la cause, en attendant des travaux plus importants qui nécessiteront sans doute une AGO ou être votés.

[citation]Que puis je attendre de mon assureur? [/citation] qu'il vous indemnise de vos dommages, quand la réparation de la cause aura été effectuée.